

## 13.1 Dette et déficit publics

En 2015, le **déficit public notifié**, qui représente le **besoin de financement** des **administrations publiques (APU)**, s'établit à 76,5 milliards d'euros. Il atteint 3,5 % du produit intérieur brut (PIB). Il continue de se réduire, de 8,3 milliards d'euros par rapport à 2014, grâce à des recettes plus dynamiques que les dépenses. Comme en 2014, la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) alimente les dépenses à la hausse. À l'inverse, les intérêts versés diminuent de nouveau et l'investissement poursuit son recul.

Le déficit public se réduit surtout pour les **administrations publiques locales** (- 5,3 milliards d'euros) et les **administrations de sécurité sociale** (- 3,1 milliards d'euros). Le déficit des **administrations publiques centrales** est au même niveau qu'en 2014 : celui de l'État se réduit de 3,9 milliards d'euros et le solde des **organismes divers d'administration centrale (Odac)** se détériore de 4,0 milliards d'euros, passant d'une capacité de financement en 2014 à un déficit en 2015.

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 2 097,4 milliards d'euros fin 2015, après 2 040,3 milliards d'euros un an plus tôt. Elle atteint 96,2 % du PIB, soit 0,9 point de plus qu'en 2014.

La **contribution de l'État à cette dette publique** s'établit à 1 661,7 milliards d'euros, en hausse de 50,4 milliards. Celle des Odac diminue de 3,8 milliards d'euros en 2015

pour s'établir à 18,9 milliards d'euros. La contribution des administrations publiques locales atteint 196,5 milliards d'euros à la fin 2015, en hausse de 7,0 milliards par rapport à 2014, et celle des administrations de sécurité sociale 220,3 milliards d'euros, en augmentation de 3,6 milliards.

Au total, la dette de l'ensemble des administrations publiques progresse de 57,1 milliards d'euros, soit un accroissement comparable à celui de la dette nette. Celle-ci augmente de 54,4 milliards par rapport à la fin 2014 pour atteindre 1 905,0 milliards d'euros, soit 87,3 % du PIB.

À l'échelle européenne, le ratio du déficit public par rapport au PIB s'est réduit entre 2014 et 2015, tant dans la zone euro que dans l'Union européenne (UE). Dans la zone euro, le déficit public atteint 2,1 % du PIB en 2015 (- 0,5 point) et 2,4 % dans l'UE (- 0,6 point). Le ratio de la dette publique par rapport au PIB a également diminué dans les deux zones. Il s'établit à 90,7 % du PIB dans la zone euro et à 85,2 % dans l'UE. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie ; ceux dont la dette a le niveau le plus élevé sont la Grèce, l'Italie ainsi que le Portugal.

En 2015, la France se classe parmi les pays dont la dette à court terme (moins d'un an) a la part la plus élevée (11 %), derrière la Suède, la Hongrie, l'Italie et le Portugal. ■

### Définitions

**Contribution à la dette** : la contribution d'un sous-secteur à la dette est égale à la dette diminuée des passifs de ce sous-secteur détenus par les autres administrations publiques.

**Déficit public notifié** : correspond au « besoin de financement des administrations publiques (APU) » au sens de la comptabilité nationale. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

**Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, dette publique nette, dette publique notifiée, organismes divers d'administration centrale (Odac), traité de Maastricht** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

### Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2016.
- « Les échéances initiales à long terme prévalent nettement dans les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 125, Eurostat, juin 2016.
- « Les comptes des administrations publiques en 2015 », *Insee Première* n° 1598, mai 2016.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,1 % et 2,4 % du PIB », *communiqué de presse* n° 76, Eurostat, avril 2016.

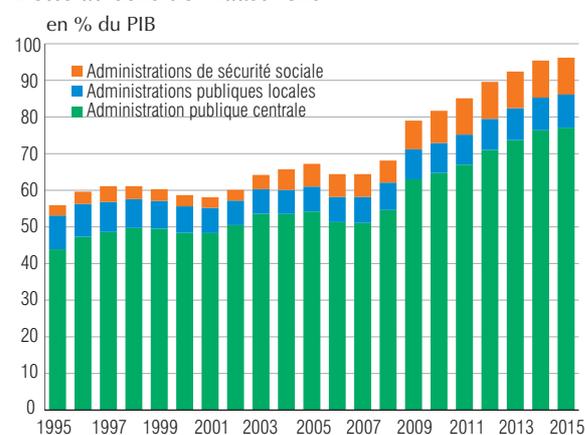
Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

## Dette publique notifiée

Au 31 décembre	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Dette en milliard d'euros</b>							
<b>Total des administrations publiques</b>	<b>1 531,8</b>	<b>1 632,7</b>	<b>1 754,7</b>	<b>1 869,5</b>	<b>1 954,4</b>	<b>2 040,3</b>	<b>2 097,4</b>
Administration publique centrale	1 222,1	1 293,5	1 380,1	1 481,4	1 558,9	1 634,0	1 680,6
État	1 184,7	1 262,4	1 354,5	1 457,3	1 536,1	1 611,3	1 661,7
Odac	37,4	31,0	25,6	24,1	22,7	22,7	18,9
Administrations publiques locales	158,1	164,1	169,8	177,0	183,8	189,5	196,5
Administrations de sécurité sociale	151,6	175,2	204,7	211,0	211,7	216,7	220,3
<b>Dette en % du PIB</b>							
<b>Total des administrations publiques</b>	<b>79,0</b>	<b>81,7</b>	<b>85,2</b>	<b>89,6</b>	<b>92,4</b>	<b>95,3</b>	<b>96,2</b>
Administration publique centrale	63,0	64,7	67,0	71,0	73,7	76,4	77,1
État	61,1	63,2	65,8	69,8	72,6	75,3	76,2
Odac	1,9	1,6	1,2	1,2	1,1	1,1	0,9
Administrations publiques locales	8,2	8,2	8,2	8,5	8,7	8,9	9,0
Administrations de sécurité sociale	7,8	8,8	9,9	10,1	10,0	10,1	10,1

Champ : dette publique au sens du traité de Maastricht.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dette au sens de Maastricht



Note : dette publique au 31 décembre.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dette au sens de Maastricht

	en milliards d'euros	
	2014 (r)	2015
<b>Dette des administrations publiques<sup>1</sup></b>	<b>2 040,3</b>	<b>2 097,4</b>
Numéraires et dépôts	40,1	39,2
Titres de créance	1 705,0	1 760,9
Titres à court terme	196,6	177,4
Titres à long terme	1 508,4	1 583,5
Crédits	295,2	296,9
Crédits à court terme	11,8	14,6
Crédits à long terme	283,4	282,8

1. Au sens du traité de Maastricht.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros			
	2012	2013 (r)	2014 (r)	2015
État	-81,6	-69,6	-75,3	-71,3
Odac	-2,6	1,4	2,9	-1,1
Administrations publiques locales	-3,5	-8,3	-4,6	0,7
Administrations de sécurité sociale	-12,7	-8,8	-7,9	-4,8
<b>Déficit public</b>	<b>-100,4</b>	<b>-85,4</b>	<b>-84,8</b>	<b>-76,5</b>

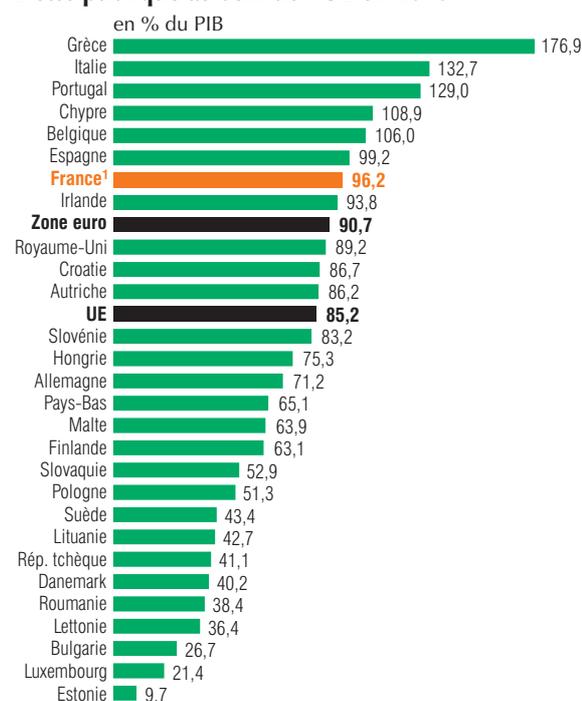
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Principaux ratios de finances publiques

	en % du PIB			
	2012	2013 (r)	2014 (r)	2015
Déficit public	-4,8	-4,0	-4,0	-3,5
Dette publique notifiée <sup>1</sup>	89,6	92,4	95,3	96,2
Dette publique nette <sup>2</sup>	80,6	83,6	86,5	87,3
Recettes publiques	52,0	52,9	53,4	53,5
Dépenses publiques	56,8	57,0	57,3	57,0
Prélèvements obligatoires <sup>3</sup>	43,8	44,8	44,8	44,7

1. Au sens du traité de Maastricht.  
2. Dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif.  
3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses, en base 2010, accroît les taux des recettes et dépenses publiques.  
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

## Dette publique au sein de l'UE en 2015



1. Source Insee, comptes nationaux - base 2010.  
Champ : dette au sens du traité de Maastricht.  
Source : Eurostat.

## Avertissement

*Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.*

*Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.*

*Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.*

*Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.*

## Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

## Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème  
et de la double page

### 11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et  
en couleur sont  
définis plus bas ou  
dans la rubrique  
« Définitions »  
en annexes

Une présentation  
synthétique sur  
chaque double-  
page

Des définitions pour  
comprendre les concepts  
clés de la double page  
Toutes les définitions  
sont regroupées dans la  
rubrique « Définitions »  
en annexes

Des publications  
téléchargeables  
gratuitement pour  
approfondir le sujet  
Adresses des sites  
Internet à retrouver dans  
la rubrique « Adresses  
utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (-0,4 % en janvier), le taux d'**inflation** mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à +0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'**inflation sous-jacente** qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à +0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (-17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (-9,3 % pour le gazole, -6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

#### Définitions

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1<sup>er</sup> quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

**Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente** : voir rubrique « Définitions » en annexes.

#### Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)).

Retrouvez le TEF sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2017 - Insee Références

Une orientation vers le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

(-7,2 % fin 2015). *A contrario* ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (-3,9 % fin 2015, après -2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (-0,2 % fin 2015, contre +0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+1,2 % en moyenne, après +1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+8,9 %, après +4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+0,6 %, après -0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+5,3 % en moyenne en 2015, après -4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Titre de la double-page

## Prix à la consommation 11.4

### Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en %

Unité

Fonction de consommation	Évolution 15/14			Fonction de consommation	Évolution 15/14		
	Pondération <sup>1</sup> 2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>		Pondération <sup>1</sup> 2015	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. <sup>2</sup>
<b>Ensemble (y c. tabac)</b>	<b>10 000</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	Transport	1 504	-1,5	-1,1
<b>Ensemble (hors tabac)</b>	<b>9 801</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	Achats de véhicules	335	0,8	1,9
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5	Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6	Services de transport	279	0,9	-1,1
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6	Communications	257	0,4	1,0
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6	Services postaux	18	8,9	8,8
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8
Tabac	199	0,3	0,3	Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2	Loisirs et culture	792	0,2	0,9
Habillement	350	-1,2	-0,3	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0	Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2	Autres articles et equip. de loisirs	209	-0,1	0,7
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0	Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5	Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6	Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4
Verre, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4	Éducation	23	1,5	1,2
Outillage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2	Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6	Restauration et cafés	613	1,3	1,3
Santé	1 008	-1,2	-1,4	Services d'hébergement	184	1,7	2,9
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9	Autres biens et services	1 286	1,2	1,2
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5	Soins personnels	290	-0,2	0,1
				Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0
				Protection sociale	434	1,6	1,4
				Assurances	250	2,6	2,9
				Services financiers	67	0,7	0,7
				Autres services	130	1,0	0,7

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.  
2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.  
Note : base 100 en 2015.  
Champ : ensemble des ménages.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

### Quelques hausses et baisses de prix en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

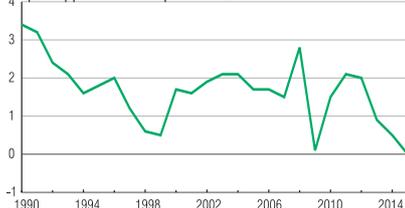
Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	-17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	-9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	-8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	-8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	-7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	-7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	-6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	-6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	-4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	-4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

### Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.  
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

### Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14	15/14	
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	-0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	-0,6	Malte	1,3
Espagne	-0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	-0,2	Portugal	0,3
Finlande	-0,2	Slovaquie	-0,5
<b>France</b>	<b>0,3</b>	Slovénie	-0,6
Grèce	0,4	<b>Zone euro</b>	<b>0,2</b>
Irlande	0,2	<b>UE</b>	<b>0,2</b>
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.  
Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales